



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

normes européennes

Question écrite n° 4975

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la procédure d'élaboration des normes européennes. Chaque année, plus d'un millier de nouvelles normes sont adoptées par les organismes européens de normalisation. La Commission européenne a manifesté la volonté d'associer plus étroitement les PME au processus européen de normalisation. Ce partenariat renforcera la qualité et l'opportunité des futures normes. Or, les PME ne sont pas les seuls acteurs concernés par l'édiction des normes européennes. Les collectivités locales et les associations souhaitent également être associées à la procédure d'élaboration, en raison des implications financières qu'ont les normes européennes sur leur activité. Un tel partenariat contribuerait également à démocratiser des procédures jugées excessivement technocratiques. En conséquence, il lui demande d'indiquer les actions envisagées par le Gouvernement pour défendre auprès de la Commission européenne la nécessité d'associer les collectivités locales et les associations à la procédure d'élaboration des normes européennes.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4975

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3633